

AFFAIRE N° 18. - Cession à l'Etat d'une parcelle de 1 137 m², distraite du terrain communal de la JAMAÏQUE (ex-terrain Iréné ACCOT).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de construire une voie de dégagement de Saint-Denis passant par la JAMAÏQUE, l'Etat (Service de l'Équipement) nous demande de lui céder une parcelle de terrain de 1 137 m², distraite de notre terrain communal (ex-terrain Iréné ACCOT).

Cette cession serait faite sur le prix de 200 000 Frs, soit environ 176 Frs le mètre carré.

Or, nous avons acquis en 1966 la totalité de ce terrain au prix de 312 Frs le mètre carré. Les 1 137 m² qu'on nous demande de céder correspondraient en cas de vente au prix d'achat à une somme de 354 740 Frs. Il nous est donc demandé de céder cette parcelle pour une somme correspondant approximativement à la moitié de son prix de revient.

Mesdames et Messieurs, je requiers votre avis à ce sujet.

Après échange de vues, le Conseil Municipal décide de céder le terrain au prix d'achat.

Approuvé
Fait, le 27 juin 1969
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler
une copie certifiée conforme
Directeur des Affaires Financières
Signé: Ch. Bergeron